

N/Réf :

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2021
6 NOVEMBRE – TOULOUSE
ag2021.jeuneselusdefrance.fr

Adoption du compte de résultat 2020-2021

VU l'article 10 des statuts ;

L'Assemblée Générale à X :

APPROUVE le compte de l'exercice 2020-2021 ci-après ;

AUTORISE le Président à signer tous les documents aux effets ci-dessus.

Fait pour valoir ce que de droit,

Fait à Toulouse, le XXX,

Publication au R.A.A., le XXX.

Le Président,
Antonin MAHÉ